

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 à 10 heures

ARANGOIS PATRICIA est désignée secrétaire de séance
Pas d'absence, pas de pouvoir.
Quorum atteint

1/ELECTION DU MAIRE

L'ouverture de la séance est faite par le doyen de l'assemblée élue Mr Daguerre. Mr Daguerre explique la procédure légale entourant l'élection du maire.

Il nomme les 2 accessuels

- URRUTY Marie Claire
- BORDA Karine

Maitena DIRIBARNE prend la parole et demande une place d'adjoint ainsi qu'un siège au pôle GARAZI/BAIGORRI et nous indique que Xabi LARRE se retire pour donner la place à Caroline GRATIEN.

Nous procédons au vote du maire. Maitena DIRIBARNE , Caroline GRATIEN et Mattin ETCHEVERRY ne participe pas au vote .

Laurent INCHAUSPE seul candidat est élu par 12 voix sur 15.

Caroline GRATIEN reproche que lors des votes, certains n'ont pris que le bulletin de Mr INCHAUSPE et non le bulletin blanc aussi.

Une fois élu INCHAUSPE Laurent remercie les conseillers qui ont voté. Il détaille le programme dans ses grandes lignes. Il remercie les agents techniques et administratifs. Pour finir il explique à la minorité son refus d'un poste d'adjoint et l'acceptation par contre d'un siège au pôle.

2/FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Selon la loi et le calcul, la commune de St Jean Pied de Port peut fixer le nombre d'adjoints à 4.

VOTE

15 POUR

Une liste A est présentée par Peio IDIART

Peio IDIART

Marie Claire URRUTY

Patxi LANS

Patricia ARANGOIS

La minorité présente aussi une liste B avec une même tête de liste mais Patricia ARANGOIS est remplacée par Maitena DIRIBARNE

Peio IDIART

Marie Claire URRUTY

Patxi LANS

Maitena DIRIBARNE

VOTE

12 pour la liste A

3 pour la liste B

3/LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Mr le maire lit la Charte de l' élu local recensant les 9 droits suivi des 5 devoirs. Il n'y a pas de question. Mr le maire indique que l'on peut s'inscrire à des formations pour élu contenues dans le guide des élus distribué.

On passe au vote du PV de la séance du 10 mars 2026

VOTE

15 POUR

4/INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Pour les indemnités des élus, Mr le maire explique le calcul engagé pour le mandat, en proposant une indemnité inférieure au taux légal.

Seront indemnisés donc Mr le maire et les 4 adjoints + 1 conseiller délégué.

Voici le tableau explicatif de la répartition proposée aux élus

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

1/ Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

valeur IB 1027 mensuel

4110.52

	Taux maximal en % de l'indice 1027	Valeur mensuelle de l'indemnité (au 01/01/2026)	Nombre de poste	Indemnité totale
Maire	55.7	2289.56	1	2 289.56 €
Adjoint	21.38	878.83	4	3 515.32 €
Montant de l'enveloppe indemnitaire mensuelle à ne pas dépasser				5 804.88 €

2/ Indemnités à voter par le Conseil Municipal

Fonctions	Identité	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice 1027	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire		48.3	1 985.38 €
1er adjoint délégué		15.6	641.24 €
2e adjoint délégué		15.6	641.24 €

3e adjoint délégué		15.6	641.24 €
4e adjoint délégué		15.6	641.24 €
Conseiller municipal avec délégation du Maire		15.6	641.24 €
Montant global des indemnités allouées			5 191.59 €

Martin ETCHEVERRY lit un courrier sur le point de l'indemnisation des élus allant dans le sens de la proposition portée par Mr le maire. Caroline GRATIEN demande de mettre dans le PV le tableau des indemnités des élus sur ce mandat. Il était prévu qu'il y soit répondu par Mr le maire

VOTE

15 pour

5/ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

31 délégations sont possibles. Elles doivent être communiquées à chaque séance du conseil municipal, elles sont révocables à tout moment et soumises au contrôle de légalité, contrôle de forme et pas de fond.

Proposition de 21 compétences déléguées à Mr le maire

VOTE

12 POUR

3 CONTRE (Mmes et M. DIRIBARNE, GRATIEN et ETCHEVERRY)

6/ QUESTION DIVERS

Annnonce des prochains conseils municipaux

Mardi 7 avril à 18h/délégation et positionnement dans les différentes commissions municipales
Maitena DIRIBARNE demande s'il est prévu d'avoir la liste des délégations en amont. Réponse affirmative lui est faite.

Mardi 27 avril à 18h /budget

Mr le maire va positionner une réunion de préparation avant le conseil du 27 avril.

Fin de séance à 12H.

La secrétaire de séance,
Patricia ARANGOIS.